Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée.

Regional Commission of Fisheries of Gulf of Guinea.

COREP

Comision Regional de Pesca del Golfo de Guinea.

Comissão Regional das pescas do Golfo da Guine.

ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE

« Institution spécialisée de la CEEAC »

CINQUIEME REUNION DU COMITE TECHNIQUE

Sao Tomé (SAO TOME E PRINCIPE), les 12 et 13 décembre 2012

Rapport Final

BP 161 Libreville (Gabon), Tél. (00241) 07 10 50 63, E-mail : sg_corep@yahoo.fr

1. La cinquième Réunion du Comité Technique de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) s'est tenue à Sao Tomé, en République Démocratique de Sao Tomé e Principe, les 12 et 13 décembre 2012 à l'Hôtel « PESTANA SAO TOME ».

2. Les Etats membres de la **COREP** ci-après y ont pris part :

   - La République du **Cameroun ;**
   - La République du **Congo ;**
   - La République Démocratique du **Congo** ;
   - La République **Gabonaise ;**
   - La République Démocratique de **Sao Tomé e Principe.**

3. La République d'**Angola** et la République de **Guinée Equatoriale** ont également pris part à cette réunion, en qualité d'observateurs.

4. Ont aussi participé à ces travaux en qualité d'invités, le Président du Sous-Comité Scientifique de la COREP, le Représentant de l'Ambassade de la République du Cameroun auprès de la République Gabonaise et de la République Démocratique de Sao Tome e Principe, ainsi que les Représentants de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale, du Programme ACP FISH II et de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA).

5. La liste des participants est jointe à l'annexe du présent rapport.

6. La cérémonie d'ouverture des travaux a été présidée par Monsieur Carlos PASCOAL, Directeur Général de l'Agriculture et de la Pêche de la République Démocratique de Sao Tomé e Principe.

7. Le Secrétariat Exécutif, dans son mot introductif, a tenu à préciser l'objet des travaux de la Cinquième Réunion du Comité Technique qui se tenait à cette période de fin d'année 2012.

8. Dans son allocution, le Secrétaire Exécutif, Monsieur Emile ESSEMA, a d'abord rappelé les trois précédentes missions de la COREP à Sao Tomé, respectivement le 15 décembre 2010 pour la signature de la Convention révisée, du 04 au 05 juillet 2011 à l'occasion du lancement des activités du Programme PAF/NEPAD d'appui à la COREP et le 05 mai 2012 dans le cadre de l'atelier de restitution de la Note Conceptuelle du Projet : « Renforcement des capacités des femmes du secteur pêche en République Démocratique de Sao Tomé e Principe ».

9. Il a ensuite rappelé que les Etats Membres n'ont pas seulement des droits à sauvegarder au sein de la Commission mais aussi des devoirs qu'il faille honorer vis-à-vis de la COREP, notamment le devoir primordial de l'ensemble des Etats Membres de s'acquitter de leurs arriérés et contributions statutaires annuelles.

10. Il a saisi cette occasion pour présenter le Professeur Lomema TAKOY, de la République Démocratique du Congo, qui a été élu Président du Sous-Comité Scientifique de la COREP et Monsieur Alexis TCHAKONTE, de la République du Cameroun, Contrôleur Financier.

11. Il a terminé son intervention en formulant le vœu que la présente réunion du Comité Technique génère des résolutions à même de contribuer de manière effective au renforcement de la COREP.

12. Prenant la parole à son tour, Monsieur Dieudonné KISSIEKIAOUA, Président du Comité Technique de la COREP, a insisté essentiellement sur :

    - La nécessité de procéder à l'évaluation des activités réalisées, en rapport avec l'agenda fixé au début de l'année ;
    - La nécessité d'aboutir à des conclusions pertinentes, tant à l'attention du Conseil des Ministres que du Secrétariat Exécutif ;
    - L'urgence de trouver une solution au Programme PAF/NEPAD d'appui à la COREP et au Programme ACP FISH II qui prendront fin au courant de l'année 2013.

13. Dans son discours d'ouverture, le Directeur Général de l'Agriculture et de la Pêche a d'abord souhaité la bienvenue à toutes les délégations. Il a réaffirmé l'importance que son pays accorde à la COREP, en tant qu'outil de développement socio-économique à la disposition des Etats Membres, surtout en ce moment où l'on constate une tendance à la surexploitation de certaines espèces d'importance commerciale.

14. Il a poursuivi en insistant sur certaines activités visant la gestion durable des ressources, notamment l'harmonisation des politiques, la mise en œuvre des projets intégrateurs, l'investissement dans la recherche ainsi qu'en matière de suivi, contrôle et surveillance des ressources. De même, il a exhorté les membres du Comité Technique de mener des réflexions approfondies sur les grandes questions relatives au secteur des pêches et de l'aquaculture dans les Etats Membres

15. Enfin, il a déclaré ouverts les travaux de la Cinquième Réunion du Comité Technique de la COREP.

16. Après la cérémonie d'ouverture des travaux, il a été procédé à la mise en place du Bureau composé comme suit :

- **Président : KISSIEKIAOUA Dieudonné (Congo) ;**
- **Vice Président : BASUBI Ishikitilo (République Démocratique du Congo) ;**
- **Rapporteur : Joao PESSOA LIMA (Sao Tomé e Principe) ;**
- **Secrétariat : Secrétariat Exécutif de la COREP.**

17. Après examen et amendement, l'ordre du jour a été adopté et comprend les points suivants :

- Rapport du Secrétariat Exécutif ;
- Bilan d'exécution du Programme PAF/NEPAD d'appui à la COREP ;
- Bilan d'exécution du Programme ACP FISH II ;
- Situation financière de la COREP ;
- Rapport du Contrôleur Financier ;
- Examen et adoption des TDRs du Sous-Comité Scientifique de la COREP ;

- Rapport du Groupe de travail sur l'élaboration d'un nouvel organigramme du Secrétariat Exécutif ;
- Conclusions de la réunion et propositions des actes à soumettre au Conseil des Ministres ;
- Communication du Représentant de la JICA ;
- Date et lieu de la prochaine réunion ;
- Divers ;
- Adoption du rapport de la réunion ;
- Clôture de la Cinquième Réunion du Comité Technique.

18. Prenant la parole, le Secrétaire Exécutif de la COREP, Monsieur Emile ESSEMA, a procédé à la présentation du rapport du Secrétariat Exécutif pour la période de juin à décembre 2012.

19. Après avoir félicité le Secrétariat Exécutif pour le travail accompli durant ce deuxième semestre de l'année 2012 et pour la nomination du Secrétaire Exécutif à la Présidence du Comité de Pilotage du Programme Pêche FAO-NEPAD, les membres du Comité Technique ont convenu de ce qui suit :

    - Concernant l'organisation de la VIIIème Session Ordinaire du Conseil des Ministres, les membres du Comité Technique, ayant constaté que le délai de quatre mois accordé à la République Démocratique du Congo était écoulé et tout en prenant acte de la déclaration de la délégation de la République Démocratique du Congo réaffirmant l'engagement des Autorités de la République Démocratique du Congo à abriter cette session en janvier 2013, ont demandé qu'une confirmation ou infirmation écrite soit faite au Président en exercice d'ici le 20 décembre 2012 et que dans le même temps, le Secrétariat Exécutif demeure toujours en alerte pour l'application du plan alternatif envisagé au cours de la Session Extraordinaire de juin 2012 à Pointe-Noire. Ce plan consiste à organiser ladite session en Guinée Equatoriale qui s'était portée volontaire ou alors au siège de l'organisation.

    - Quant à l'adhésion à la Convention des pays observateurs, la délégation de la République d'Angola a indiqué que les conditions étaient actuellement réunies pour que l'adhésion de son pays soit effective au courant de l'année 2013, tout en ajoutant que son pays était aussi disposé à abriter la Conférence

Scientifique Régionale la même année. Cette annonce a été vivement saluée par le Comité Technique.

- Dans le cadre du bon déroulement des travaux des prochaines réunions et tout en reconnaissant les moyens limités de l'Institution, le Comité Technique a demandé au Secrétariat Exécutif de prendre désormais toutes les dispositions en matière de traduction simultanée.

20. Madame Guylène NKOANE NDOUTOUME, Coordinatrice du Programme PAF/NEPAD d'appui à la COREP, a fait une présentation sur les activités dudit Programme. Il en ressort que :
    - L'approche théorique du plan régional de lutte contre la pêche INN est facile à concevoir, alors que sa mise en application n'est toujours pas aisée, du fait de la réticence des Etats qui sont souverains.
    - Il y a lieu d'être optimiste pour la poursuite des activités du Programme, suite aux résultats jugés satisfaisants par l'Agence du NEPAD et le bailleur de fonds (Coopération Britannique). Toutefois, l'Angola, le Congo, la RD Congo et la Guinée Equatoriale sont appelés, soit à valider, soit à finaliser leurs fiches ***« Economie et Pêche »,*** d'ici fin janvier 2013, afin de rassurer les partenaires sur l'importance que les pays membres de la COREP accordent à ce Programme.
    - De même, il est demandé aux Membres du Comité Technique de réfléchir sur les chantiers susceptibles de constituer l'ossature du prochain Programme qui pourrait reposer sur les chantiers initiés et les idées de projets non prises en charge par le PAF/NEPAD.
    - Il est souhaitable qu'il y ait une meilleure coordination entre les divers programmes (COMHAFAT, CEBEVIRHA etc.) pour éviter les doublons, notamment dans le domaine du renforcement des capacités des femmes du secteur des pêches dans certains pays de la sous-région.

21. Les activités du Programme ACP FISH II ont été présentées par Monsieur Oumarou NJIFONJOU, Coordonnateur Régional dudit Programme pour l'Afrique Centrale. Il a fait spécialement état de la mise en œuvre des projets du Devis

Programme-2 (DP2), en mettant un accent particulier sur : le taux d'exécution des projets qui avoisine 51%, la prochaine clôture du Programme en novembre 2013, les projets à risque qui ne sont pas approuvés, les nouvelles requêtes récemment acceptées.

22. Les débats ayant suivi cet exposé ont abouti à quelques recommandations, à savoir ;
    - Initier une requête de la COREP à la Délégation de l'Union Européenne de Libreville, sollicitant le renforcement de l'équipe de DEVCO afin d'accélérer l'approbation des projets et de garantir l'exécution de ceux jugés à risque.
    - Etant donné que les projets du Programme ACP FISH II ont le mérite d'être catalyseurs des grands projets, les pays doivent étudier les voies et moyens de mettre en place un système permettant la mise en œuvre des politiques élaborées et des produits obtenus, tels que les plans d'aménagement, etc.
    - Dans la perspective d'un Programme ACP Fish III, l'Afrique Centrale devrait mener une réflexion approfondie sur la proposition d'un programme d'investissements à soumettre à l'Union Européenne.
    - Il est demandé à l'Angola, à l'instar des autres pays (Congo, RD Congo et Gabon) et des organisations (CEBEVIRHA, CEEAC et COREP), de désigner trois cadres suivant le profil requis devant faire partie du Comité Régional de Suivi du Projet (CRSP) d'élaboration du plan d'aménagement des stocks des sardinelles. Le CRSP devra apprécier les compétences de l'équipe recrutée pour la réalisation de ce projet, et veiller à la prise en compte du travail effectué précédemment par le Programme GCLME dans ce domaine.

23. Les Membres du Comité Technique ont suivi attentivement l'exposé du Secrétaire Exécutif sur la situation financière de la COREP. Il ressort de cet exposé que :
    - De 2004 à 2012, les arriérés des contributions cumulés par les Etats s'élèvent à 832 015 860 F CFA, dont 173 000 000 F CFA pour cette année 2012 ;
    - La COREP n'a perçu que 27 000 000 F CFA, et ce, de la part de la République du Congo, au titre des contributions de cette année 2012 ;
    - La COREP doit, à la date du 03 décembre 2012, des arriérés de salaires et de loyer de l'ordre de 81 677 524 F CFA dont 68 477 524 F CFA pour les salaires.

24. A l'issue de cette présentation, les membres du Comité Technique ont été unanimes sur la nécessité de sensibiliser les autorités compétentes de leurs pays respectifs pour la régularisation de la situation de leurs contributions statutaires.

25. Monsieur Alexis TCHAKONTE, Contrôleur Financier, a présenté le rapport général de vérification des comptes des exercices 2010 et 2011. Le rapport a été approuvé par le Comité Technique qui a tenu à féliciter le Contrôleur Financier pour ses compétences indiscutables ainsi que le Secrétaire Exécutif et son équipe pour l'utilisation judicieuse des fonds mis à sa disposition.

26. Etant donné que la COREP doit fonctionner selon les règles de l'art et qu'il faut toujours rechercher l'amélioration des performances, il est important de mettre en œuvre les recommandations émises par le Contrôleur Financier et reprises en annexe.

27. Monsieur Noël AKOMA POATHY, Consultant Juriste, a présenté les Termes de références du Sous-Comité Scientifique de la COREP. Des amendements ont été apportés à ce document et il a été demandé à l'Expert Juriste de le finaliser et de le remettre au Secrétariat Exécutif de la COREP avant la fin de l'année. Le Secrétariat Exécutif se chargera de sa distribution aux membres du Comité Technique qui l'examineront en marge des travaux de la prochaine Session Ordinaire du Conseil des Ministres.

28. Monsieur Emmanuel *SABUNI KASEREKA* a présenté le rapport du Groupe de travail sur l'élaboration d'un nouvel organigramme du Secrétariat Exécutif de la COREP. L'organigramme proposé comprend un Secrétaire Exécutif, un Secrétaire Exécutif Adjoint, trois Administrateurs chargés respectivement du Développement des Pêcheries et de la Programmation, de la Formation et de la Recherche, et des Ressources Humaines, Financières et de la Logistique, ainsi qu'un Agent Comptable et du personnel d'appui. Il a été précisé que les Administrateurs ont rang de Directeurs et l'Agent Comptable a rang de Sous-Directeur. Le document a été validé avec amendements.

29. Monsieur ONO IWAO, Conseiller Technique auprès de la DGPA du Gabon et Conseiller Régional auprès de la COREP, Expert de la JICA, a adressé ses félicitations au Secrétariat Exécutif de la COREP pour son dynamisme et a fait une communication sur les propositions d'appui de la JICA à la COREP. Il s'agit de :
    - La création d'un Centre Régional de recherche halieutique à Limbé en République du Cameroun, avec des unités de recherche dans les autres pays ;
    - L'affrètement d'un navire de recherche (navire angolais ou Lansana Conté de Guinée ou Nansen) pour effectuer une campagne d'évaluation des ressources démersales dans la zone COREP ;
    - La création d'un Centre Régional d'aquaculture à la Station piscicole de la Peyrie en République Gabonaise, avec des unités dans les autres pays membres de la COREP.

30. L'Expert Japonais a proposé que la COREP prenne en charge les frais d'affrètement du navire de recherche. A ce sujet, les membres du Comité Technique ont demandé à la JICA de revoir sa contribution à la hausse, compte tenu du coût élevé de l'affrètement d'un navire. De plus, il a été proposé de rechercher un financement de la COMHAFAT à travers le fonds de promotion de la pêche qui a déjà financé des campagnes d'évaluation des ressources en Afrique de l'Ouest et d'engager des négociations avec les compagnies pétrolières, car ces dernières s'intéressent à la gestion durable des écosystèmes. Il a également été proposé de capitaliser les acquis du GCLME qui avait mis en place un laboratoire régional en Angola pour l'analyse des spécimens de poissons de la sous-région.

31. Il a été suggéré à Monsieur ONO de proposer une note conceptuelle pour ce projet de coopération japonaise et à Monsieur Georges MBA-ASSEKO d'élaborer la requête de financement, qui sera soumise à la prochaine Session du Conseil des Ministres pour validation.

32. Au travers de deux motions de remerciements, le Comité Technique de la COREP a exprimé ses sentiments de profonde gratitude à l'endroit de Son Excellence Monsieur le Président de la République Démocratique de Sao Tome e Principe ainsi qu'à l'endroit du Gouvernement et du Peuple de Sao Tomé e Principe.

33. La VIe Réunion du Comité Technique se tiendra aux date et lieu de la prochaine Session du Conseil des Ministres de la COREP.

34. Les Membres du Comité Technique ont adopté le rapport des travaux.

35. Monsieur Joao PESSOA LIMA, Directeur des Pêches de la République Démocratique de Sao Tomé e Principe, a procédé à la clôture de la Cinquième Réunion du Comité Technique de la COREP.

Fait à Sao Tomé, le 13 décembre 2012

LE RAPPORTEUR	**LE PRESIDENT**
Joao PESSOA LIMA	**Dieudonné KISSIEKIAOUA**

MOTION DE REMERCIEMENTS

A Son Excellence Monsieur le Président de la République

Nous, Membres du Comité Technique de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), participants à la Cinquième Réunion tenue à Sao Tomé en République Démocratique de Sao Tomé et Principe les 12 et 13 décembre 2012, exprimons nos sentiments de profonde gratitude à l'endroit de son Excellence Docteur Manuel PINTO da COSTA, Président de la République Démocratique de Sao Tomé et Principe, Chef de l'Etat et au Gouvernement d'avoir autorisé d'organiser la Cinquième Réunion du Comité Technique à Sao Tomé ainsi que pour toutes les facilités nécessaires aux conditions de travail mises à notre disposition et qui ont permis le bon déroulement de notre réunion.

Fait à Sao Tomé, le 13 décembre 2012

LES PARTICIPANTS,

MOTION DE REMERCIEMENTS

Au Gouvernement et au peuple de Sao Tomé et Principe

Nous, Membres du Comité Technique de la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), participants à la Cinquième Réunion tenue à Sao Tomé en République Démocratique de Sao Tomé et Principe les 12 et13 décembre 2012, exprimons nos sentiments de profonde gratitude à l'endroit du Gouvernement et du peuple de Sao Tomé et Principe pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé depuis notre arrivée à Sao Tomé, ainsi qu'aux conditions de travail mises à notre disposition et qui ont permis le bon déroulement de notre réunion.

Fait à Sao Tomé, le 13 décembre 2012

LES PARTICIPANTS,

ANNEXES

ANNEXE 1 : Recommandations du Contrôleur Financier

a) Il apparaît urgent que l'instance faîtière de la COREP définisse son régime financier, référentiel juridique qui encadre les opérations financières de

- le rôle et les responsabilités de chaque intervenant dans la chaîne financière,
- les relations entre lesdits intervenants,
- les sanctions applicables en tant que de besoin,
- le plan comptable applicable : sur ce point, la COREP étant une organisation intergouvernementale regroupant en son sein des Etats membres de la CEMAC, donc un organisme Public Administratif, il serait judicieux d'y appliquer la comptabilité des Etablissements Publics Administratifs relevant du plan Comptable Général de l'Etat (PCGE) déjà applicable dans tous les pays de la sous-région. Ceci demeure une suggestion. Mais cette comptabilité a au moins le mérite d'exister déjà. La COREP peut aussi faire appel à un cabinet comptable pour mettre en place un système comptable qui répond aux objectifs de la CEEAC dont elle est une Institution spécialisée. Dans ce cas le prix à payer peut s'avérer fort.

b) Il apparaît également urgent d'organiser les opérations budgétaires et comptables de la COREP autour des supports classiques afin d'éviter dans l'avenir les carences actuelles. Cette tâche a déjà été amorcée par le Contrôleur Financier à travers la mise à la disposition du Secrétariat Exécutif, des modèles de quittancier, de livre-journal, de carnet d'ordre de recettes et d'ordonnances de paiement, de fiche de contrôle de l'exécution des crédits, pour impression et mise en service (voir en annexe). Sont également prévus les certificats mensuels des recettes et des dépenses et l'état des comptes financiers pour les contrôles mensuels internes (voir en annexe).

Cette exigence d'organisation est couplée à l'exigence de formation que propose le Contrôleur Financier, un besoin réel ayant été constaté. A cet effet deux formateurs rompus à la tâche seraient bienvenus pour une période de deux semaines au siège de la COREP.

c) La non fonctionnalité de l'actuel organigramme de la COREP est en partie responsable des carences observées. Il serait alors urgent de désigner, conformément aux dispositions de la Convention (chap 2 art 13), un Administrateur Financier aux compétences avérées avec sous sa responsabilité, un ou deux collaborateurs de niveau BAC G2 ou BTS en comptabilité.

d) Les pièces justificatives en comptabilité, propriété exclusive de l'administration financière de la COREP devant impérativement être originales, il est conseillé de transmettre à la CEEAC les photocopies desdites pièces en justification des

dépenses relatives à sa subvention. Ainsi, à la réception de la subvention, une quittance doit être établie et mise à sa disposition et un compte d'emploi pourra *ensuite être rendu avec les photocopies des pièces de dépenses en appui.*

e) Il est de bon ton de prévoir à l'avenir une durée un peu plus longue pour la mission de contrôle afin d'éviter des journées de travail très longues et épuisantes pour les personnels impliqués dans la tâche.

ORGANIGRAMME DU SECRETARIAT EXECUTIF DE LA COREP

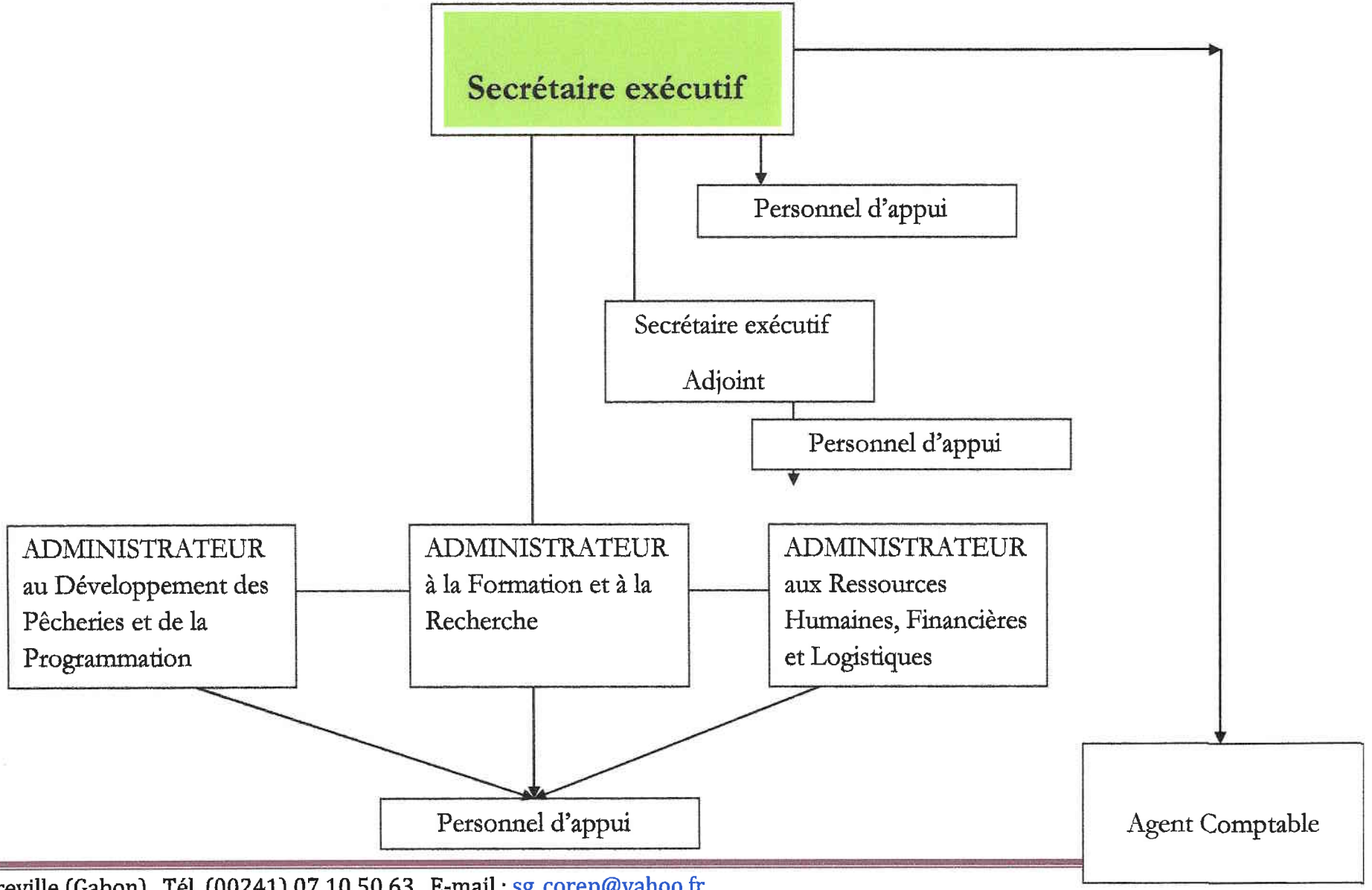

BP 161 Libreville (Gabon), Tél. (00241) 07 10 50 63, E-mail : sg_corep@yahoo.fr

CINQUIÈME RÉUNION DU COMITE TECHNIQUE

Liste des participants

N°	Noms et Prénoms	Fonction / Pays	Contact (Tél, Email)
1	Noël AKOMA POATHY	Expert Juriste	Tél : 00241 07 77 47 33 Email : thierryno2@yahoo.fr
2	Iwao ONO	Expert Régional JICA	Email : ono.iwao@hotmail.co.jp
3	Guylène NKOANE NDOUTOUME	Coordinatrice du Programme PAF/NEPAD – COREP	Tél : 00241 06 61 31 39 Email : ndoutoume2@yahoo.fr
4	Luyeye NKOSI	Directeur Général IPA /ANGOLA	Tél : 00244) 923 508 201 E-mail : luyeyenkosi60@hotmail.com
5	Maria Esperança PIRES DOS SANTOS	Directrice Nationale des Pêches / ANGOLA	Tél : 00244 912 24 32 14 E-mail :esperancamaria2000@yahoo.com.br
6	Alain Titus BILOA TANG	Deuxième Secrétaire, Ambassade Cameroun / GABON	Tél : 0024105 80 92 50 Email : attbiloa@yahoo.fr
7	Dr. SANZHIE BOKALLY Raymond J-J	Secrétaire Exécutif De la CDPM / CAMEROUN	Tél : 00237) 77 70 04 83 Email : sraymondjeanjacques@yahoo.fr
8	Dr. BABA Malloum Ousman	Directeur des Pêches, de l'Aquaculture et des Industries Halieutiques CAMEROUN	Tél : 00237) 99 97 34 08 E-mail : bmalloumousman@yahoo.com
9	Lomema TAKOY	Président Sous-Comité Scientifique / RDC	Tél : 00243 9999 167 39 Email : takoylomema@gmail.com
10	Dieudonné KISSIEKIAOUA	Conseiller à la Pêche et à l'Aquaculture / CONGO	Tél : 00242) 06 66 14 21 E-mail : kissiekiaouad@yahoo.fr
11	PESSOA LIMA Joao Gomes	Direction des Pêches SAO TOME E PRINCIPE	Tél : 00239 990 46 83 E-mail : jpessoa61@hotmail.com
12	Georges MBA-ASSEKO	Expert Pêche CEEAC / GABON	Email : gmbasseko@yahoo.com
13	Emile ESSEMA	Secrétaire Exécutif COREP	Tél : 00241 07 06 23 64 Email : essemile@yahoo.fr

N°	Noms et Prénoms	Fonction / Pays	Contact (Tél, Email)
14	Alexis TCHAKONTE	Contrôleur Financier CAMEROUN	Tél : 00237 77 64 45 21 / 77 36 28 56 Email : tchakontealexis@yahoo.fr
15	Micheline SCHUMMER	Directrice de Pêche Industrielle GABON	Tél : 06 61 00 33 E-mail : schmiche@yahoo.fr
16	ROPO BOABAILA Jesús-Ángel	Ingénieur Technique Direction des Pêches GUINEE EQUATORIALE	Tél : 00240 222 252 185 E-mail : ropopesca@yahoo.com
17	BIKORO EKO ADA José	Directeur Général de la Pêche Artisanale et de l'Aquaculture GUINEE EQUATORIALE	Tél : 00240) 222 274 391 E-mail : bikoroekoada@hotmail.com
18	Alphonse NYANYA ALO	Conseiller Pêche et Aquaculture RDC	Tél : 00243 810 25 21 38 Email : alphonsenyanyaalo@gmail.com
19	BASUBI ISHIKITILO	Coordonnateur National du SENADEP RDC	Tél : 00243) 998 42 20 27 E-mail : basubi_ishikitilo@yahoo.fr
20	ELISIO NETO do Espirito Santo	Biologist maritime/ ONG MARAPA SAO TOME E PRINCIPE	Tél : 00239 991 45 10 Email : elinetsantos@yahoo.com.br
21	Oumarou NJIFONJOU	Coordonnateur/ ACPFISH II GABON	Tél: 00241 04 19 96 89 Email: O.njifonjou@acpfish2-eu.org
22	Emmanuel SABUNI KASEREKA	Administrateur, Chef de Département du Développement	Tél : (00241) 05 86 26 12 E-mail : issaske@yahoo.fr
23	Bernadette AYITO NZE	Assistante COREP	Tél : (00241 07 90 28 02 E-mail : bernadethpath01@yahoo.fr
24	Solange MOUNGONGA	Secrétaire Comptable	Tél : 00241) 07 84 62 41 Email : solangelydiem@yahoo.fr
25	Fernanda ROMPAO	Responsable Administration des Pêches/ SAO TOME E PRINCIPE	Tél : 00239 992 93 75 Email : fernandarompao@hotmail.com
26	Adelia T C LIMA	Technicienne Administrative as Pêches SAO TOME E PRINCIPE	Tél : 00239 991 69 49 Email : adelialima2@hotmail.com
27	Aylson da COSTA	Technicien Statistique aux Pêches SAO TOME E PRINCIPE	Tél : 00239 992 13 20 Email : aylsoncosta2024@hotmail.com